

**DELIBERATION N°2022-35 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT
SEINE YVELINES NUMERIQUE TERRITOIRES CONNECTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-7-1, L.2121-29, L.2224-37 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

Vu le projet de convention de services Seine et Yvelines Numérique annexé à la présente délibération permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment Territoires Connectés


Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts ;

Considérant que Seine et Yvelines Numérique propose, notamment à travers sa centrale d'achats, des tarifs intéressants pour l'installation d'équipements de vidéoprotection,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune à Seine Yvelines Numérique – Segment territoires connectés

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de services Seine et Yvelines Numérique annexée à la présente délibération

Le Maire

Luc WATTELLE



Accusé de réception en préfecture
078-217800929-20220630-2022-35-AR
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le 30 juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 23 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 21 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoints au maire,

Mmes ROUAIX, LE GRAND, PIRES, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, VERDYS, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

Mme DUGAST donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme FELGERES donne pouvoir à Mme BUCHON-SCHULTZ
Mme AUDOUZE donne pouvoir à M. PELLIGRI
M. HUA donne pouvoir à M. WATTELLE
Mme BLIN donne pouvoir à M. CUIGNET
M.AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE
M. SUCHET donne pouvoir à M. VERDYS
M. BRUN donne pouvoir à M. VINCENT

M. DIOT a été désigné secrétaire de séance.